



JUBILÉ DE LA MISÉRICORDE

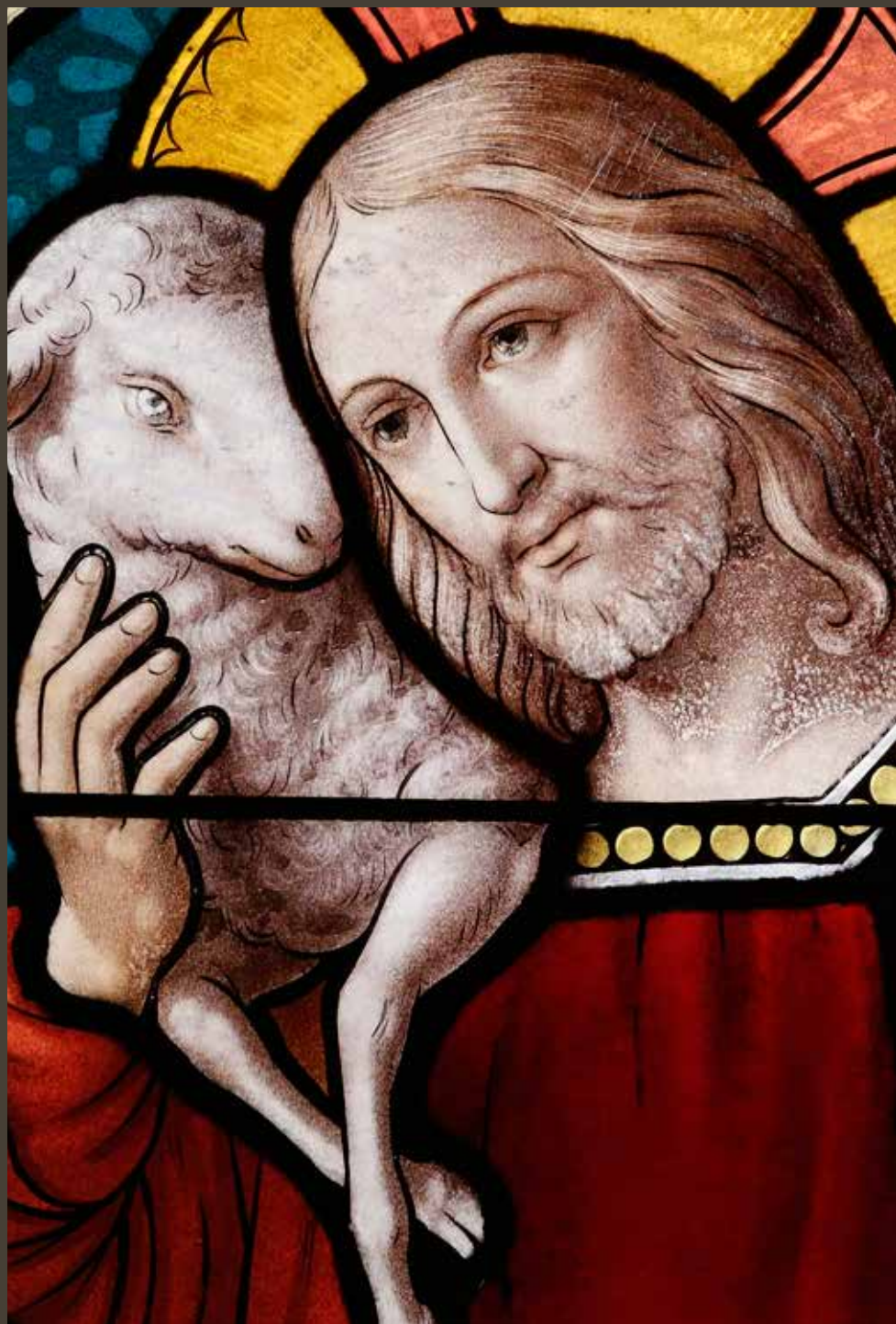
8 décembre 2015 / 20 novembre 2016



MISÉRICORDIEUX COMME LE PÈRE

LIVRET DU JUBILÉ

Diocèse de Nanterre



ÉDITORIAL

Monseigneur Michel Aupetit,
évêque de Nanterre



Dieu est amour. Jésus nous révèle que notre vocation est d'aimer comme Dieu aime, de cet amour dont saint Paul nous dit qu' « *il prend patience, qu'il rend service, qu'il ne jalouse pas, qu'il supporte tout, qu'il fait confiance en tout, qu'il espère tout* ». Cet amour « *ne passera jamais* ». C'est ainsi que se révèle la miséricorde de Dieu qui ne se manifeste pas à cause de nos mérites comme si elle était un droit, mais parce qu'elle est un Don total de Dieu qui se reçoit librement avec une totale confiance, celle des petits-enfants. Sainte Thérèse de Lisieux le vivait profondément quand elle écrivait : « *quand même j'aurais sur la conscience tous les péchés qui se*

peuvent commettre, j'irais, cœur brisé de repentir, me jeter dans les bras de Jésus, car je sais combien il chérit l'enfant prodigue qui revient à lui ».

Chers frères et sœurs, accueillons dans la joie et avec gratitude cette Année jubilaire de la Miséricorde voulue par notre Pape François et n'ayons pas peur de nous livrer sans réserve à l'amour miséricordieux de notre Seigneur.

+ Mgr Aupetit

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'M. Aupetit', written in a cursive style.

LA DÉMARCHE DU JUBILÉ ET CELLE DE CE LIVRET

Miséricordieux comme le Père », telle est la devise de l'année sainte voulue par le pape François. « *Combien je désire que les années à venir soient comme imprégnées de miséricorde* », nous dit le pape dans sa lettre (appelée « bulle d'indiction ») *Misericordiae Vultus* (le visage de la Miséricorde) annonçant ce jubilé (n°5).

MISÉRICORDE : Le mot miséricorde d'origine latine traduit deux mots hébreux : Le premier rahamim décrivant l'amour instinctif de la mère pour l'enfant qu'elle met au monde (Is 49, 14-16). Le deuxième : hessed exprime la tendresse, la bonté, la fidélité, la compassion inépuisable du Seigneur, la prévenance dont il entoure ses enfants.

Dans la bible, la miséricorde divine signifie la puissance particulière de l'amour qui est plus forte que le péché et l'infidélité (Jean-Paul II, *dives in misericordia*, 1990, n°4).

C'est sur le visage du Christ que la plénitude de la miséricorde divine nous est apparue.

En promulguant une année sainte, une année jubilaire, le pape nous donne de vivre une année particulière pour que nous ne cessions de nous étonner et de découvrir **combien la miséricorde de Dieu**, entièrement révélée en Jésus-Christ comme 'Père', **est infinie et sans limite** et pour que nous ne cessions de nous exclamer : **Quelle est grande la miséricorde de Dieu !**

Un jubilé est « une année de grâce proclamée par le Seigneur » (Lc 4, 19). Fondant ses racines dans la Bible, c'est **une année de joie, une année pour aller plus loin encore dans la découverte de l'amour sans limite de Dieu, pour qu'aucun de nous ne puisse se croire exclu, indigne de Dieu, ou prisonnier d'un pardon impossible à recevoir ou à donner !**

Une année pour croire que rien n'est impossible à Dieu pour moi, une année pour se remettre en route, une année faite pour chacun d'entre nous, et pour nous tous, ensemble !

Le jubilé est une démarche d'Église, à vivre en Église. Votre paroisse vous proposera des démarches à vivre en communauté autour de ce jubilé. Elles vous permettront d'expérimenter combien le Seigneur est capable de guérir nos cœurs et de soigner nos blessures.

Ce livret ne se substitue pas à toutes ces invitations. Mais il vous permettra de les compléter dans une démarche plus personnelle autour de trois propositions :

**RECEVOIR LE SACREMENT
DE LA RÉCONCILIATION**

**PRATIQUER DES ŒUVRES
DE MISÉRICORDE «CORPORELLES
ET SPIRITUELLES»,**

C'EST-À-DIRE EN ACTES OU EN ESPRIT

PASSER LA PORTE SAINTE :

SIX ÉGLISES OU CHAPELLES DE NOTRE DIOCÈSE
DÉDIÉES À CELA VONT RENDRE CETTE DÉMARCHÉ
SIMPLE ET ACCESSIBLE À TOUS

Toutes les propositions de ce livret visent ce même but : vous faire découvrir la miséricorde infinie du Père.

AUTOUR DE LA DÉMARCHE DU SACREMENT DE RÉCONCILIATION



**“QUI M’A VU,
A VU LE PÈRE”**

JEAN 14,9

PETIT LEXIQUE DU RITUEL DE LA PÉNITENCE ET DE LA RÉCONCILIATION N°5

Conversion, pénitence, pardon

Chacun de ces mots peut, d'une certaine façon, être utilisé pour désigner la réalité en cause (nom du sacrement); mais il faut cependant noter qu'aucun, à lui seul, ne peut l'exprimer de façon adéquate.

CONVERSION

marque d'abord le changement radical d'orientation de toute la vie.

PÉNITENCE

exprime l'ensemble des actes de l'homme par lesquels ce changement d'orientation s'opère et fructifie tout au long de la vie.

PARDON

renvoie à l'initiative de Dieu qui fait miséricorde.

RÉCONCILIATION

désigne surtout le but, et le résultat de tout le processus : l'amitié renouée entre Dieu et l'homme.

Parler seulement de conversion ou de pénitence risque de centrer l'attention uniquement sur les efforts de l'homme.

À l'inverse, parler seulement de pardon risque de conduire à ne voir que le don de Dieu, en omettant ce qui relève de la démarche de l'homme.

Enfin, parler de réconciliation seulement, c'est affirmer trop vite comme une chose acquise ce qui ne se réalise qu'au terme du processus. Pour être réconciliés, il ne suffit pas que Dieu veuille pardonner le pécheur; il ne suffit pas que le pécheur regrette ce qu'il a fait ; il faut que pardon et repentir (qui n'est pas le remords) se rejoignent.

POURQUOI SE CONFESSER ?

Dieu nous appelle à aimer mais il nous arrive de refuser de vivre cet amour : le péché est ce refus volontaire et consenti qui blesse notre relation à Dieu et aux autres.

Jésus est venu libérer l'homme du péché et le remettre sur pied. Le sacrement du Pardon renouvelle ce pardon fondamental reçu au jour de notre baptême, il vient en quelque sorte le « mettre à neuf », le renouveler. Le sacrement du pardon vient en quelque sorte actualiser, « mettre à jour » la grâce du baptême.

Certains disent : « je n'ai pas besoin de la confession pour demander pardon à Dieu ». Mais comment savoir si je suis pardonné ? Jésus a confié à l'Église ce magnifique sacrement pour que nous soyons sûrs d'être pardonnés. Le prêtre est l'instrument vivant du pardon de Dieu.

UNE DÉMARCHÉ DE FOI ET DE CONFIANCE !

Ainsi, la confession se distingue nettement d'une tendance actuelle cherchant, par des exercices à faire soi-même, à canaliser « l'énergie vitale » en vue d'une guérison ; ou encore du recours aux moyens actuels qu'offre la psychologie. Pour les chrétiens, le pardon est fondamentalement une initiative venant d'un Autre, du Tout-Autre, de Dieu, et de la gratuité de son amour.

Ceux qui s'approchent du sacrement de pénitence et de réconciliation reçoivent de la miséricorde de Dieu le pardon des offenses qu'ils lui ont faites ; et en même temps, ils se réconcilient avec l'Église-Corps du Christ que leur péché a blessée et qui coopère à leur conversion par la charité, l'exemple et la prière.

DISCERNER LA GRAVITÉ DE SON PÉCHÉ

« Un docteur de la Loi demanda à Jésus : Maître, dans la Loi, quel est le grand commandement ? Jésus lui répondit : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit. Voilà le grand, le premier commandement. Et le second lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. »

(Matthieu 22,37-39)

Il y a des péchés plus ou moins graves : on distingue les **péchés véniels** des **péchés mortels**.

Le péché mortel ne peut être pardonné que dans le cadre du sacrement de la Réconciliation.

Pour qu'un péché soit *mortel*, trois conditions sont ensemble requises.

Est péché mortel tout péché qui :

- **a pour objet une matière grave.**

La *matière grave* est précisée par les Dix commandements selon la réponse de Jésus au jeune homme riche : « *Ne tue pas (meurtre, avortement...), ne commets pas d'adultère, ne vole pas, ne porte pas de faux témoignage, ne fais pas de tort, honore ton père et ta mère* » (Mc 10, 18). La gravité des péchés est plus ou moins grande : un meurtre est plus grave qu'un vol. La qualité des personnes lésées entre aussi en ligne de compte : la violence exercée contre les parents est de soi plus grave qu'envers un étranger.

- **est commis en pleine conscience** (le fait de savoir que le faire est un péché).

- **et de propos délibéré.** *L'ignorance involontaire* peut diminuer sinon excuser l'imputabilité d'une faute grave. Mais nul n'est censé ignorer les principes de la loi morale qui sont inscrits dans la conscience de tout homme. Les impulsions de la sensibilité, les passions peuvent

également réduire le caractère volontaire et libre de la faute, de même que des pressions extérieures ou des troubles pathologiques. Le péché par malice, par choix délibéré du mal, est le plus grave.

Le péché est un acte personnel. De plus, nous avons une responsabilité dans les péchés commis par d'autres, quand *nous y coopérons* : en y participant directement et volontairement ; en les commandant, les conseillant, les louant ou les approuvant ; en ne les révélant pas ou en ne les empêchant pas, quand on y est tenu ; en protégeant ceux qui font le mal.

LES 10 COMMANDEMENTS

« Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude. Tu n'auras pas d'autres dieux que moi. Tu ne prononceras pas le nom du Seigneur ton Dieu à faux.... Observe le jour du sabbat, pour le sanctifier. Honore ton père et ta mère. Tu ne tueras pas. Tu ne commettras pas d'adultère. Tu ne voleras pas. Tu ne porteras pas de faux témoignage contre ton prochain. Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain. Tu ne désireras rien de ce qui est à ton prochain.

(Deutéronome 5)

COMMENT SE CONFESSER ?



Avant d'aller voir le prêtre, prenez le temps de regarder votre vie devant l'amour du Seigneur à la lumière de la parole de Dieu. C'est l'occasion d'un « examen de conscience »

Puis :

Présentez-vous au prêtre en disant :
« Père, bénissez-moi, parce que j'ai péché. »

Après vous avoir répondu, le prêtre vous invitera à confesser vos péchés.

Vous pourrez alors les dire simplement.

Ensuite, le prêtre vous donnera quelques conseils pour progresser, puis vous indiquera un geste de pénitence et de conversion à faire.

Vous pourrez dire un « acte de contrition » pour exprimer votre repentir, avec par exemple la formule suivante : « Mon Dieu, j'ai un très grand regret de t'avoir offensé, parce que tu es infiniment bon, infiniment aimable et que le péché te déplaît. Je prends la ferme résolution, avec le secours de ta sainte grâce, de ne plus t'offenser et de faire pénitence. »

Enfin, le prêtre vous donnera l'absolution : c'est la parole sacramentelle par laquelle vous avez l'assurance du pardon total du Seigneur : «... Et moi, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je vous pardonne tous vos péchés. »

Après le sacrement, prenez le temps d'une prière de remerciement... et n'oubliez pas le geste de conversion que vous a proposé le prêtre !

QUAND ET OÙ SE CONFESSER ?

Pour recevoir le sacrement, il existe dans chaque paroisse des temps de permanence des prêtres. Souvent, pendant l'Avent et le Carême, les paroisses organisent des célébrations pénitentielles. Si l'Église demande à chaque catholique de se confesser au minimum une fois par an, il est très recommandé et profitable de vivre le sacrement du Pardon régulièrement au long de l'année.

Si vous n'avez pas l'habitude ou avez des difficultés à vivre cette démarche, dites le simplement au prêtre, il saura vous accueillir et vous aider !

DES MISSIONNAIRES DE LA MISÉRICORDE

Certains péchés sont si spéciaux que leur pardon est réservé au Pape et à ses collaborateurs directs : la profanation des espèces consacrées (le corps et le sang du Christ), l'absolution par un prêtre d'un complice avec qui il aurait commis un péché, la consécration épiscopale sans mandat du pape, la violation directe du secret de la confession, et enfin la violence contre la personne du pape. Pour l'année Jubilaire, des missionnaires de la miséricorde sont envoyés par le Pape dans tous les diocèses du monde, à partir du mercredi des cendres. Le Saint-Père, signe vivant de la façon dont le Père accueille ceux qui sont à la recherche de son pardon, leur a donné autorité pour pardonner aussi ces péchés réservés au Siège Apostolique.

Mgr Aupetit a nommé 5 missionnaires de la miséricorde pour le diocèse de Nanterre. Le jour du mercredi des Cendres, le 10 février 2016, ils recevront à Rome la bénédiction du pape François et son envoi pour cette mission.

Père Joseph Nguyen van Zien / Châtenay-Malabry : joseph.zien@wanadoo.fr

Père Christophe-Marie Tribot Laspière / Boulogne-Billancourt : fr.christophe-marie@stjean.com

Père Dominique Froissart / Courbevoie : froissartd@orange.fr

Père Jacques Combelles / Neuilly-sur-Seine : pere.combelles@wanadoo.fr

Mgr Yvon Aybram / Neuilly-sur-Seine : aybram.yvon@gmail.com

Tous les prêtres du diocèse peuvent pardonner le péché d'avortement.

LES ŒUVRES DE MISÉRICORDE

Le sacrement de la réconciliation n'est qu'une manière particulière, certes fondamentale dans la vie chrétienne, pour vivre la miséricorde. Mais La miséricorde comme le pardon dépasse, déborde et recouvre beaucoup d'attitudes variées qui ne peuvent se réduire au sacrement de la réconciliation. Comme, par exemple, les œuvres de Miséricorde...

Les œuvres de miséricorde sont les actions charitables par lesquelles nous venons en aide à notre prochain dans ses nécessités corporelles et spirituelles (cf. Is 58, 6-7 ; He 13, 3).

Le pape François a *un grand désir que le peuple chrétien réfléchisse durant le Jubilé sur les œuvres de miséricorde. Ce sera une façon de réveiller notre conscience souvent endormie face au drame de la pauvreté et de pénétrer toujours davantage le cœur de l'évangile, où les pauvres sont les destinataires privilégiés de la miséricorde divine.* (Misericordiae Vultus, n°15)

La prédication de Jésus nous dresse le tableau de ces œuvres de miséricorde pour que nous puissions vivre comme ses disciples. C'est pourquoi les chrétiens sont invités, personnellement et solidairement, à répondre aux appels de l'Évangile...

Les œuvres de miséricorde « corporelles » ne sont que la reprise pure et simple, et légèrement complétée, de la parabole du Jugement dernier (Mt25,31 ss).

Les œuvres de miséricorde « spirituelles » nous ont été transmises par une tradition qui trouve son origine dans les écrits des Pères de l'Église et qui devient probablement définitive, selon les termes que nous lui connaissons, au cours du XII^e siècle. Ce septénaire est l'aboutissement d'une recherche visant à associer complétude et perfection.

**7 ŒUVRES DE MISÉRICORDE
CORPORELLE**

CONSEILLER
CEUX QUI DOUTENT

DONNER
À MANGER À CEUX
QUI ONT FAIM

DONNER À BOIRE
À CEUX QUI ONT SOIF

**LES ŒUVRES
DE MISÉRICORDE**

ENSEIGNER CEUX QUI SONT
IGNORANTS

*"SOYEZ MISÉRICORDIEUX
COMME VOUS
EST MISÉRICORDIEUX"*

LUC

VÊTIR CEUX QUI SONT NUS

RÉPRIMANDER
LES PÉCHEURS

VISITER LES PRISONNIERS

**7 ŒUVRES DE MISÉRICORDE
SPIRITUELLE**

HÉBERGER LES SANS-ABRIS

CONSOLER
LES AFFLIÉS

PARDONNER LES OFFENSES

**ŒUVRES
DE MISÉRICORDE**

*MISÉRICORDIEUX
NOTRE PÈRE
MISÉRICORDIEUX”*

6, 36

VISITER LES MALADES

SUPPORTER PATIEMMENT LES
PERSONNES IMPORTUNES

PRIER DIEU POUR
LES VIVANTS ET
POUR LES MORTS

ENSEVELIR LES MORTS

PARTIR EN PÈLERINAGE ET PASSER LA PORTE SAINTE

SIX ÉGLISES OU CHAPELLES
DE NOTRE DIOCÈSE
VOUS ACCUEILLENENT !

LA DÉMARCHE DE PÈLERINAGE

La vie chrétienne est une marche vers le Père à la suite du Christ. Le pèlerinage en nous invitant à nous déplacer et à nous mettre en route vers un but, est l'occasion de le vivre symboliquement.

D'où la proposition de notre évêque, Mgr Aupetit, de nous rendre dans un des six lieux jubilaires de notre diocèse.

L'indulgence plénière peut être acquise dans le pèlerinage vers une porte sainte, s'accompagnant de la réception du Sacrement de la Réconciliation, de la célébration de l'Eucharistie, de la profession de foi et de la prière pour la personne du Pape et les intentions qu'il porte dans son cœur pour le bien de l'Église et du monde entier.

Dans le cadre de cette année sainte qu'est le Jubilé de la Miséricorde, Le pape François désire que l'indulgence jubilaire soit pour chacun une expérience authentique de la miséricorde de Dieu, qui accueille et pardonne, oubliant entièrement le péché commis.

Les détenus, quant à eux, pourront obtenir l'indulgence dans les chapelles des prisons et, chaque fois qu'ils passeront par la porte de leur cellule, en adressant leur pensée et leur prière au Père.

Les malades et les personnes âgées et seules, qui ne peuvent pas sortir de chez eux, pourront obtenir l'indulgence jubilaire en recevant la communion ou en participant à la Messe et à la prière communautaire, également à travers les médias et en vivant avec foi et espérance joyeuse ce moment d'épreuve.

Par ailleurs, chaque fois qu'un fidèle vivra personnellement une œuvre de miséricorde corporelle et spirituelle (par exemple, la prière pour les vivants et les morts), il obtiendra l'indulgence jubilaire.



L'INDULGENCE

Loin des clichés et des abus qui y ont été associés, les indulgences ne sont pas des objets de commerce, mais font pleinement partie de la foi catholique. Alors, de quoi s'agit-il exactement ?

Le pape Paul VI, dans un texte qu'il a écrit en 1967 (Constitution apostolique «*Indulgentiarum doctrina*») nous aide à le comprendre.

Tout péché (c'est à dire la décision de faire quelque chose dont on sait que c'est contraire à l'amour dont nous sommes aimés par Dieu) a une double conséquence :

- D'une part, il porte atteinte à la relation que nous avons avec Dieu ; parfois sans la rompre (c'est ce qu'on appelle un péché «*vénuel*», par exemple mentir sur un sujet de petite importance) ; parfois, allant même jusqu'à rompre cette relation (c'est ce qu'on appelle un péché «*mortel*», par exemple décider de voler une personne âgée).

- Et d'autre part, il entraîne un attachement malsain et à plus long terme à ce qui est mauvais (par exemple : si mentir m'a sorti d'un mauvais pas, je vais décider de continuer à mentir ; ou si j'ai pu me payer un téléphone avec l'argent volé à la personne âgée, je vais décider de revoler pour me payer aussi une tablette).

Tout péché demande donc une double réparation : D'abord, en faisant appel à la miséricorde de Dieu, notamment à la messe (c'est la préparation pénitentielle du début) et en demandant le sacrement de la pénitence et de la réconciliation (la «*confession*») ; ensuite, en cherchant à réparer le mal commis (par exemple en avouant la vérité ou en rendant l'argent volé). C'est ainsi que se manifestera pleinement l'amour dont nous voulons vivre. Car l'amour est réparateur.

Aussi le Seigneur, dans sa justice et sa miséricorde, impose-t-il une peine liée à notre péché, tant pour que soit rendue justice à celui à qui nous avons porté atteinte, que pour que nous luttons plus efficacement contre les conséquences à long terme du péché. Cette peine, on l'appelle «*peine temporelle*». Le pécheur, bien que pardonné, peut encore avoir besoin de purification de la peine temporelle qu'a entraîné son péché ; cette purification se fera soit durant notre vie, soit par-delà notre mort, dans cet état qu'on appelle le «*purgatoire*».

L'indulgence est ce don de Dieu qui libère partiellement (indulgence partielle) ou totalement (indulgence plénière) de cette peine temporelle due au péché. Elle est donc intimement liée à une conversion du cœur et à une démarche manifeste de réparation, proposée non seulement au cours des années saintes, mais aussi de bien d'autres manières...

LES ÉGLISES JUBILAIRES DE NOTRE DIOCÈSE

**Six lieux ont été choisis par Mgr Michel Aupetit
pour être églises jubilaires.**

Pour plus d'informations :
diocese92.fr/eglises-et-chapelles-jubilaires



CATHÉDRALE SAINTE-GENEVIÈVE NANTERRE

30 rue de l'église - 92000 Nanterre
Tél. : 01 47 21 15 49
Email : accueil@cathedralenanterre.fr
Site internet : nanterre.paroisse.net

OUVERTURE DE LA CATHÉDRALE :
tous les jours de 8h30 à 19h.

CONFESSIONS :
mardi 17h30-19h,
mercredi, jeudi et vendredi : 16h45-18h45.

Possibilité de visites guidées pour les groupes, en nous contactant à l'avance.



ÉGLISE SAINT-VINCENT- DE-PAUL CLICHY

94 boulevard Jean Jaurès - 92110 Clichy
Tél. : 01 42 70 03 50
Site Internet : www.catholiqueclichy.fr

OUVERTURE DE L'ÉGLISE :
tous les jours de 8h15 à 19h30.

CONFESSIONS :
tous les vendredis de 17h à 19h dans
l'église.

Pour de plus amples informations
concernant les propositions jubilaires,
consulter le site internet de la paroisse.



**CHAPELLE NOTRE-DAME
DE BONNE-DÉLIVRANCE
NEUILLY-SUR-SEINE**

Congrégation Saint-Thomas-de-Villeneuve
52 boulevard d'Argenson
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. : 01 47 47 42 20
Site internet : www.congregation-stv.org

OUVERTURE DE LA CHAPELLE :
tous les jours de 6h30 à 12h15
et de 14h30 à 19h

CONFESSIONS :
lundi au vendredi de 18h à 19h



**ÉGLISE NOTRE-DAME
BOULOGNE-BILLANCOURT**

2 rue de l'Église - 92100 Boulogne-Billancourt
Tél. : 01 46 05 15 06
Site internet : www.notre-dame-de-boulogne.fr

OUVERTURE DE L'ÉGLISE :
exceptionnellement de 8h30 - 20h00 tous les
jours sans interruption

PERMANENCES DE PRÊTRES
(avec possibilité de se confesser) :
Mardi 16h30 - 18h30
Vendredi 16h30 - 18h30

CONFESSIONS :
Mercredi de 18h30 - 20h00
Samedi 10h00 - 11h30



ÉGLISE DU PRIEURÉ SAINTE-BATHILDE VANVES

7 rue d'Issy - 92170 Vanves
Tél. : 01 46 42 46 20
Email : mereprieure-vanves@wanadoo.fr
Site internet :
www.benedictines-ste-bathilde.fr/-Vanves-

CONFESSIONS :

Confessions possibles le samedi matin
à partir de 10h



ÉGLISE SAINT-GILLES BOURG-LA-REINE

6 boulevard Carnot - 92340 Bourg-la-Reine
Tél. : 01 41 13 03 43
Site internet : paroisse-saint-gilles.diocese92.fr

OUVERTURE DE L'ÉGLISE :

tous les jours de 8h à 20h

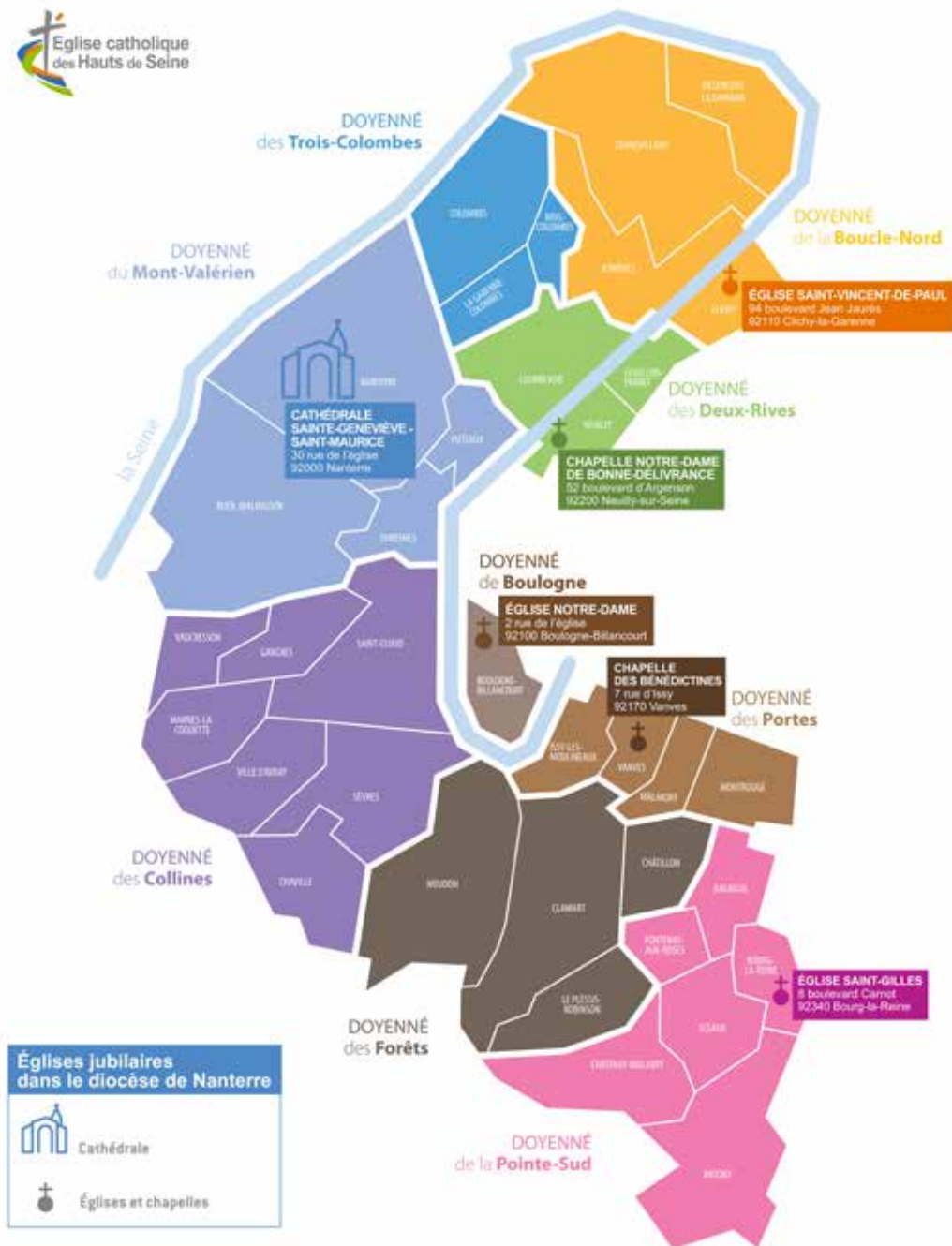
MESSES :

du lundi au jeudi à 9h
vendredi à 9h et 19h
samedi 18h30 (anticipée du dimanche)
dimanche 9h30, 11h, 18h30

CONFESSIONS :

vendredi 17h à 19h, possibilité de se confesser
après la messe jusqu'à 20h
samedi 17h à 18h

(pendant les vacances scolaires, des
aménagement sont à prévoir, ils seront
indiqués sur le site paroissial.)



Pour tout renseignement concernant le jubilé de la miséricorde, vous pouvez contacter le service de la communication au 01 41 38 12 48